



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Hélène BIGEARD
Pôle : Patrimoine/Archéologie
Tel : 03.80.68.50.18/50.20
Courriel : helene.bigeard@culture.gouv.fr

N/Réf. : SRA/HB/2022/ 1435

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre
Subdivision de Nevers
2 Rue des Pâtis
BP 30069
58020 NEVERS

À l'attention de Mme Nathalie DENIAUX

Dijon, le 30 JUIN 2022

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : DECIZE (NIEVRE), Les Carrières de Corcelles
PC05809522H0005
Votre courrier du 22 juin 2022
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 22 juin 2022.

Bien que la parcelle concernée par le projet recèle pour partie des vestiges archéologiques, le pétitionnaire a bien pris en compte les préconisations de la DRAC Bourgogne – Franche-Comté – SRA, afin de limiter l'impact des installations des panneaux photovoltaïques. Par conséquent, ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des
affaires culturelles, et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Marc TALON

REÇU LE

05 JUIL. 2022

DDT-SAUH-BDSP